

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Le promoteur est l'entreprise de gestion hôtelière Rocco Forte & Family Limited. Adresse commerciale : 70 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6NY
2. Le titre du concours est Le Conte d'Hiver de Rocco Forte. Le concours est un tirage au sort qui permet aux participants de tenter leur chance pour gagner leurs vacances Conte d'Hiver (le « Concours »).
3. Les participants au Concours doivent être âgés de 18 ans ou plus, le Concours n'a pas de frontières.
4. Aucune participation d'employés du promoteur ni de membres du groupe du promoteur ou de leurs familles n'est autorisée.
5. La participation au Concours se fait seulement via Internet, sur le site : www.roccofortehotels.com/winters-tale
6. Ce Concours est libre et gratuit, il n'est soumis à aucune condition d'achat.
7. **Comment participer:**
 - a. Les participants doivent visiter le microsite Conte d'Hiver de Rocco Forte (*Rocco Forte Winter's Tale*) : www.roccofortehotels.com/winters-tale
 - b. Pour être éligible et gagner le prix offert par le promoteur, votre fiche d'inscription doit être complétée en totalité, et mentionner votre nom complet, votre prénom, et votre adresse électronique.
 - c. Une seule fiche de participation par personne est autorisée.
 - d. Les fiches de participation doivent nous parvenir entre le 24 novembre, 9 heures du matin, et le 29 janvier, 20 heures (date limite).
 - e. Les fiches de participation reçues après la date limite ne seront ni prises en compte, ni enregistrées.
 - f. Le promoteur ne pourra être tenu pour responsable de fiches de participation restées incomplètes du fait d'un problème ou d'un dysfonctionnement technique, d'un défaut des systèmes d'exploitation ou du programme, d'un problème lié aux liaisons satellitaires, au réseau ou au serveur, quel qu'il soit.
8. En remplissant une fiche de participation, vous reconnaissez accepter ces termes et conditions, et confirmez remplir les conditions de participation et d'obtention du prix. Le promoteur peut vous en réclamer la preuve.
9. **Désignation du gagnant:**
 - a. Le gagnant du concours (le « Gagnant ») sera désigné par tirage au sort, pratiqué par le promoteur le 1er février 2016. Il sera averti par courrier électronique de sa victoire au Concours autour de cinq heures de l'après midi, ce 1er février 2016.
 - b. Si un Gagnant ne se manifeste pas auprès du promoteur dans les sept jours qui suivent la notification écrite du promoteur, ou encore s'il n'accepte pas le prix, il perdra alors son prix, et le promoteur sera en droit de désigner un autre Gagnant, selon le procédé décrit plus haut.
 - c. Les données du Gagnant (ou d'un autre Gagnant, selon les dispositions décrites au point 9-b.) seront visibles sur les pages Face Book des hôtels Rocco Forte après que le Gagnant aura accepté son prix.
 - d. Le Gagnant accepte de prendre part à toute publicité raisonnable qui pourra être faite autour de sa victoire au Concours, et consent à ce que le promoteur utilise son image et de son nom sur des supports promotionnels.
 - e. L'ultime responsable de la conduite des opérations liées au Concours, y compris des contrôles de validité et de la détermination du Gagnant, comme de toute décision liée au Prix, reste le promoteur. Toute décision concernant tout aspect du Prix relève de l'arbitrage final et exécutoire du promoteur, qui n'acceptera aucun échange de correspondance à ce sujet.
10. **Le Prix:**
 - a. Le Gagnant se verra offrir un séjour de six nuitées pour deux personnes, en chambre double, petits déjeuners compris, dans les hôtels propriétés de Rocco Forte ; à utiliser dans trois hôtels différents, et dans la limite de deux nuits consécutives dans chaque hôtel (le « Prix »). Au moment de leur inscription il sera demandé aux participants de faire le choix de trois hôtels Rocco Forte, où ils pourront venir réclamer leur Prix dès qu'ils l'auront obtenu.
 - b. Les Prix sont fonction des disponibilités, c'est ainsi que le Gagnant ne pourra pas réclamer son Prix auprès des hôtels suivant, aux dates mentionnées :
 - i. Hôtel de Russie — vacances de Pâques, avril, mai et juin ;
 - ii. Hôtel Savoy — vacances de Pâques, mai, juin et toutes les dates officielles des salons commerciaux Pitti ;
 - iii. Verdura Resort — du 30 janvier au 3 février.
 - c. Les trajets pour se rendre aux hôtels, comme ceux d'une ville à l'autre, ne sont pas compris (non plus que les trajets depuis, ou vers, votre point de départ). Il vous revient de vérifier que vous et les personnes qui voyagent avec vous, êtes en mesure de voyager et avez des passeports valides, et tout visa ou document éventuellement nécessaires pour les vacances concernées. Il vous revient de prendre en charge les coûts de transport aux dates arrêtées. Ces dates, une fois notifiées aux hôtels, ne pourront pas être changées.
 - d. Tous les frais additionnels, encourus lors du séjour du Gagnant, lui seront facturés à la fin de son séjour.
 - e. Ce Prix ne peut pas se traduire par une somme équivalente, il ne peut pas être échangé, ni transféré.
 - f. Le Prix doit être réclamé entre le 29 janvier et le 29 juillet 2016. Vous devez prendre vos dispositions de manière à permettre l'émission des réservations avant le 31 mars 2016.
11. Les participations qui ne respecteraient pas l'intégralité de ces termes et conditions sont susceptibles d'être annulées par le promoteur. Le promoteur se réserve le droit de refuser une participation, ou de refuser de concéder le Prix à quiconque serait en conflit avec ces termes et conditions.
12. Le promoteur se réserve le droit de modifier, de changer, ou d'annuler ce Concours sans préavis, dès lors que cela s'avèrerait nécessaire.
13. Dans la mesure où la loi le permet, le promoteur, ses agents ou ses distributeurs, ne sauraient être, en aucune circonstance, tenus pour responsables, ou engagés à indemniser le Gagnant, ni à accepter aucune responsabilité en cas de perte, dommage ou blessure physique, ou en cas de décès, qui résulterait de l'acceptation du Prix, quand cela serait le fait de la négligence du promoteur, de ses agents ou distributeurs, ou de leurs employées. Le promoteur ne pourra être tenu pour responsable du non accomplissement de ses obligations du fait, et ce de manière non exhaustive, des conditions atmosphériques, de l'incendie, des inondations, des grèves, des ouragans, des conflits du travail, de la guerre, des actes terroristes, des hostilités, des troubles politiques, des émeutes, des troubles sociaux, de la perte de connectivité, de l'internet, des dysfonctionnements du courrier électronique, ou de toute autre circonstance indépendante de la volonté ou du contrôle du promoteur.
14. Par votre participation au Concours, vous acceptez que vos données personnelles (y compris votre (vos) photo(s), votre nom et votre adresse électronique), et, dans le cas de tout enfant de moins de 13 ans dont vous êtes parent ou tuteur, vous acceptez que ses données personnelles, puissent être détenues et utilisées par le promoteur, ses agents et fournisseurs, aux fins du Concours. Les données personnelles fournies dans le cadre de ce Concours peuvent être transmises à des fournisseurs tiers uniquement dans la mesure où elle s'avèreraient nécessaires à l'accomplissement, l'exécution, la mise en œuvre du Prix. Ces fins peuvent inclure la transmission de vos données personnelles dans des pays situés en dehors de la Zone Économique Européenne. Vos données ne peuvent pas être utilisées à d'autres fins que celles ici décrites, sauf, et de manière clairement distincte, avec votre autorisation expresse. Toutes les données personnelles sont gérées conformément à la politique de confidentialité de RFH (Rocco Forte Hotels), consultable sur le site : <https://www.roccofortehotels.com/details/privacy-policy/> . Par votre participation au Concours vous acceptez de recevoir des messages marketing et communications commerciales.
15. Vous conservez un droit d'accès, de modification et de suppression de vos données personnelles, à tout moment et sur simple demande, auprès du promoteur, à : rgrant@roccofortehotels.com . Vous avez également le droit de renoncer à recevoir des messages marketing et communications commerciales, à tout moment et sur simple demande, auprès du promoteur, à : rgrant@roccofortehotels.com .
16. Le promoteur peut, à sa seule discrétion, s'il a quelque raison de penser qu'il y a eu violation des termes et conditions, vous exclure de la liste des participants au concours.
17. Ces termes et conditions sont soumis aux lois d'Angleterre et du Pays de Galles, et tout litige découlant de ce Concours, ou qui lui serait lié, relèverait de la juridiction des tribunaux d'Angleterre ou du Pays de Galles.